



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

Session du 12 octobre 2020

Sessione di u 12 di ottobre di u 2020

Rapport N° 2020-4

Raportu N° 2020-4

Rapport du Président de la Chambre des Territoires Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii

Objet :	Individualisation des crédits au titre des aides aux communes, intercommunalités et territoires
Oggetu :	Individualizazione di i crediti à titulu di l'aiuti à e cumune, è intercumunalità è territorii

Conformément aux dispositions du règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires, la Chambre des Territoires est tenue d'être informée des individualisations adoptées en Conseil exécutif. Par conséquent, dans le prolongement des précédentes communications, il vous est soumis les rapports d'individualisation ci-annexés, validés depuis janvier 2020.

En synthèse :

1. Au titre du règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires, les montants des individualisations s'élèvent à :
 - Dispositif Dotation Quinquennale et dotation Ecole : 6.140.007 € affectés à 202 opérations
 - Dispositif intempéries et incendies : 138.430 € au bénéfice de 4 communes pour 4 opérations
 - Dispositif Fonds de Solidarité Territoriale : 825.788 € alloués à cinq opérations,
 - Dispositif Fonds de Territorialisation : 3.122.594,30 €.
2. Au titre de la convention avec l'Agence de l'Eau, le montant s'élève à 2 249 907,72 € pour 32 opérations portées par 24 communes et 4 groupements de communes (EPCI et SIVOM).
3. Au titre du dispositif d'aides au logement et de l'habitat, le montant s'élève à 3,603 M€ dont :
 - 2,330 M€ pour le logement communal,
 - 0,829 M€ en faveur du parc locatif social
 - 0,444 M€ pour la réhabilitation du parc privé dans les OPAH.
4. Au titre du règlement des aides relatives au Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection du Massif Corse, le montant s'élève à 2,989 M€ dont :
 - Axe 1 infrastructures et réseaux : 0,475 M€
 - Axe 2 services de base : 1,291 M€
 - Axe 3 tourisme de montagne : 0,488 M€
 - Axe 4 agriculture : 0,034 M€
 - Dans le cadre du règlement transitoire sortie de crise suite au COVID19 : 823 234.68€.

Vi pregu di dibàttene

Je vous prie de bien vouloir en débattre